

---

Lettre des administrateurs du district de Chinon annonçant avoir reçu l'offrande patriotique de l'argenterie des églises de 14 communes, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre des administrateurs du district de Chinon annonçant avoir reçu l'offrande patriotique de l'argenterie des églises de 14 communes, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 540;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39857\\_t1\\_0540\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39857_t1_0540_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Tu diras de plus que nos cloches sont déjà parties pour être converties en canons; cet objet est d'environ huit milliers pesant; que les chandeliers en cuivre ont fait partie de ce convoi; que les fers et grilles des différentes églises de cette commune sont démontés et prêts à partir pour Besançon (il y en a environ 40 milliers); que les femmes et filles s'occupent depuis longtemps à faire de la charpie qu'elles destinent au soulagement de nos braves défenseurs; que les ex-hospitalières ont été remplacées par de braves et vertueuses républicaines; qu'enfin le citoyen Barrey, prêtre et vicaire du culte salarié, après s'être rendu aux vœux de la nature, a abdiqué publiquement son caractère d'imposeur.

« Tu trouveras sous ce pli l'extrait de sa déclaration que tu feras passer au comité d'instruction publique en conformité du décret de la Convention inséré au *Bulletin*, séance du 24 brumaire.

« Tu me feras plaisir de m'accuser réception de l'envoi dudit extrait.

« Reçois les embrassements de tous tes amis et particulièrement les miens.

« Ton frère et ami,

« CLAUDET, procureur de la commune. »

*Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pontarlier (1).*

A la séance publique et permanente du tridi de la première décade de frimaire de l'an second de la République française, une et indivisible.

Le citoyen Barrey, prêtre et vicaire de cette paroisse, devenu homme dès l'octidi de la troisième décade de brumaire, voulant encore donner de plus grandes preuves de son patriotisme, a non seulement abdiqué sa qualité de menteur, c'est-à-dire de prêtre, a déposé sur le bureau ses lettres de prêtrise, celles des quatre ordres mineurs, celles du sous-diaconat, celles du diaconat, enfin celles de prêtre et vicaire pour Pontarlier pour à l'instant être brûlées, déclarant en outre que par la suite il ne dirait plus que la vérité.

En foi de quoi il a signé au registre : Barrey.

Et à l'instant lesdites lettres ayant été livrées aux flammes, aux cris de *Vive la République!* la municipalité applaudissant aux principes de philosophie dudit Barrey, a arrêté qu'extrait du présent lui serait délivré.

Signé au registre : CLAUDET; A. ARGEZ; SAMMEY; C. J. WILLEMIN; TAVERNIER; TAVERNIER (D.-M.); LIVREMON père; SIMON et JACQUEMET, secrétaire-greffier.

Pour expédition :

JACQUEMET, secrétaire-greffier.

N° 4.

*Lettre des officiers municipaux de la commune de Void.*

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Les officiers municipaux de la commune de Void, département de la Meuse, écrivent que leurs cloches vont se changer en canons. « Nous vous envoyons, disent-ils, nos bons dieux d'argent, pesant 14 livres 11 onces, pour les transformer en espèces républicaines. N'abandonnez le gouvernail que quand le vaisseau de l'État sera hors de danger. »

Mention honorable.

N° 5.

*Lettre des administrateurs du district de Chinon (2).*

*Les administrateurs du district de Chinon, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Chinon, 8 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen,

« La raison l'emporte enfin sur la superstition; le flambeau de la philosophie semble éclairer tous les yeux. Déjà 14 communes ont apporté à l'administration toute l'argenterie de leurs églises et tous les autres outils du culte catholique, même en cuivre. La loi conservait à chaque commune une cloche, il s'en trouve qui les envoient toutes. « Nous aimons mieux, « disent les habitants des campagnes, de bons « canons pour défendre la patrie, qu'entendre « ces sons de sinistre présage. »

« Sans doute sous peu de jours l'administration aura toute l'argenterie du district, elle s'empressera de suite de la faire passer à la Convention.

« A chaque séance de la Société populaire les prêtres rendent hommage à la République en brûlant leurs lettres de prêtrise; le fanatisme doit enfin courber pour toujours sa tête hideuse sous les lois immuables du bon sens.

« DECHARTRE; BASTARD, vice-président; BRANGER; BONNEAU; CHAMPIGNY, procureur syndic; LELORRAIN, secrétaire. »

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 3<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793).

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 810.